



## Sur mesure !

**Vous êtes en contact avec une entreprise ? Dès le 1<sup>er</sup> entretien avec l'employeur, vous constatez que vous n'avez pas toutes les compétences attendues sur le poste de travail.**

### Vous êtes prêt à vous former ?

Proposez à l'employeur de vous recruter à l'issue d'une formation courte pour acquérir ou développer les compétences attendues.

### L'entreprise est intéressée ?

Proposez-lui de contacter son agence France Travail pour mettre en place la formation, en appelant le 3995.

### Ensuite ?

1. Ciblez les compétences à acquérir lors d'un entretien avec l'employeur et France Travail.
2. Signez une convention avant le début de la formation.
3. Signez le contrat de travail à l'issue de la formation.

### Bénéfices pour vous et l'entreprise

- Une reprise d'emploi facilitée.
- Le financement complet ou partiel de la formation avant l'embauche.
- Les conseils de France Travail pour vous accompagner tout au long de votre parcours.

**Une prise de poste efficace avec la formation avant embauche.**

**+83%**  
des bénéficiaires  
sont toujours  
en poste  
6 mois après la  
formation

Bénéficiez d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation si vous n'êtes pas indemnisé.



## PRÊT ?

**N'attendez plus pour vous former  
Contacter votre conseiller France Travail  
pour vous accompagner - [francetravail.fr](https://francetravail.fr)**

